

INFO - SPQ

Chères consœurs,
Chers confrères,

Réaction au dépôt du budget 2014-2015 du Gouvernement du Québec

Même si le budget déposé par le Ministre Marceau hier ne sera probablement pas adopté avant les élections, le Syndicat des pompiers et pompières du Québec est heureux de la décision du gouvernement d'investir dans la formation des pompiers. Nous avons souvent déploré le fait que la subvention de L'École nationale des pompiers du Québec, qui était de 1,200,000 \$ lors de la création de L'École, diminuait d'année en année. Donc, nous croyons que cela est un pas dans la bonne direction.

Fraternellement,

DENIS DUFRESNE

Secrétaire général

Syndicat des pompiers et pompières du Québec

565 boul. Crémazie Est, bureau 3900, Montréal (Québec) H2M 2V6

Tél : 514 383-4698 **Télécopieur :** 514 383-6782

<http://www.spq-ftq.com>

Formation des pompiers volontaires et à temps partiel - Le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron, salue le financement de 4 M\$ accordé dans le budget 2014-2015

QUÉBEC, le 20 févr. 2014 /CNW Telbec/ - Lors du discours sur le budget 2014-2015, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il entend investir 4 M\$ annuellement pour la mise en place d'un programme d'aide qui permettra d'assumer la majeure partie des coûts de formation des pompiers volontaires et à temps partiel. Ce programme sera mis en place et géré par le ministère de la Sécurité publique.

« La mise en place d'un programme par le ministère de la Sécurité publique permettra de financer la majeure partie des coûts de formation qui étaient assumés jusqu'à maintenant par quelque 1 100 municipalités du Québec. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour ces municipalités qui ont recours à des pompiers volontaires ou à temps partiel », a déclaré le ministre de la Sécurité publique, M. Stéphane Bergeron.

Rappelons qu'à l'exclusion des neuf grandes agglomérations urbaines, les municipalités ont presque exclusivement recours à des pompiers volontaires ou à temps partiel. Ces derniers représentent 77 % de tous les pompiers du Québec, soit environ 17 800 pompiers sur les quelque 23 000 pompiers que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire.

Ce programme, dont les modalités et le fonctionnement demeurent à préciser, prévoira le remboursement de certains coûts assumés par les municipalités, notamment ceux pour l'embauche des instructeurs et des moniteurs, les coûts d'utilisation de centres de qualification professionnelle, de même que ceux destinés aux documents de soutien et autres publications nécessaires aux diverses formations.

« Nous avons tous été bouleversés par les événements tragiques survenus à Lac-Mégantic en juillet et à L'Isle-Verte plus récemment. Nous avons une pensée pour les personnes qui ont été victimes de ces catastrophes, mais également pour le travail des intervenants de première ligne, dont la grande majorité sont des pompiers volontaires et à temps partiel. L'annonce d'aujourd'hui est une décision très attendue et j'ai demandé à mon ministère d'élaborer en priorité les modalités et le fonctionnement de ce programme afin de pouvoir le mettre en œuvre le plus rapidement possible », a conclu le ministre Bergeron.